

Nous avons pris comme une forme de reconnaissance de notre action en faveur du commerce que d'être entendus pendant 3 heures par la commission des engagements de la seule majorité municipale.

La pérennité du commerce de proximité, principale préoccupation qui fait consensus par ce qu'il apporte en termes de services mais aussi de lien social, est confrontée à de nouveaux modes de consommation. Les enseignes « Low cost » mais aussi le e-Commerce, symbolisé par Leclerc qui a pu s'installer sur notre ville sans permis de construire, ne sont qu'une partie des causes de la dégradation que nous constatons. Le professionnalisme des centres commerciaux montrent la voie qui n'est pas suivie en centre ville ; au moment où O'Parinor s'agrandissait de 60 boutiques son parking était augmenté de 3.000 places. A la même période, la rénovation du boulevard de Strasbourg visait à en faire une zone semi-piétonnière où, in fine, 72 places de parking ont été supprimées.

Comment penser que la situation constatée rue Anatole France ne se reproduira pas boulevard de Strasbourg ? Au-delà de la route de Pimodan, la situation est précaire mais aussi dans des quartiers décentralisés comme Aligre et le Gros Peuplier. Le fait que ces deux pôles ne soient pas intégrés dans le plan de sauvegarde des baux commerciaux démontre que celui-ci est à redéfinir afin de faire porter les efforts de la ville à des endroits stratégiques mais limités.

Une forme d'égoïsme communal amène des maires à attirer des centres commerciaux régionaux sur leur territoire sans se préoccuper de l'effet qu'ils auront sur les villes voisines alors que les études de marché prouvent, à l'évidence, une zone de chalandise extra-communale.

Notre maire, en septembre 2012, s'est opposé en CDAC à l'extension de la surface alimentaire du groupe Auchan à Tremblay (Aéroville). Cette prise de position, tout à fait louable, n'a pas été portée à la connaissance de la population et surtout des commerçants eux-mêmes. Aujourd'hui, avec 60 grands élus du nord-est parisien il réclame un autre séquençage dans la réalisation du métro du Grand Paris. Cette position, de fait, favorise la réalisation de la gare du Triangle de Gonesse et du

projet du groupe AUCHAN qui ne pourrait voir le jour sans cette desserte. Il est à rappeler que cette gare en plein champs n'a aucun intérêt pour les habitants de Gonesse.

La loi de décentralisation, qui sera prochainement votée, supprimera l'amendement « Dallier » lequel, dérogeait pour le 92 93 et 94 à la loi en ne nous faisant pas obligation formelle d'avoir constitué nos intercommunalités comme pour tout le reste du territoire métropolitain.

En conséquence, dans l'urgence et peut-être aussi dans l'opacité, vont devoir être constituées ces nouvelles collectivités dont les attentes principales sont :

- La mutualisation et la mise en œuvre de compétence provenant des villes et peut-être du département (avec le transfert de personnel ce qui ne va pas toujours de soi)
- La constitution d'une gouvernance unique permettant de sortir des égoïsmes communaux.

Le retard qui a été pris est dû à la préoccupation que certains élus avaient en termes de la « gouvernance de la gouvernance » plus que de l'intérêt général.

Persuadés de la nécessité d'une lecture « macro » du territoire l'exemple du commerce nous conforte dans l'idée d'une réflexion commune, homogène, et complémentaire pour des villes sans véritable frontière entr'elles.

Nous étudions la possibilité d'effectuer les recours nécessaires contre la décision de la CDAC évoquée ci-dessus, démarche emblématique pour initier une réflexion à la dimension d'un territoire commun.

PS. Nous entendons que le résultat de ces investigations soit communiqué à l'ensemble des élus de cette ville afin que les conseillers municipaux ne faisant pas partie de la majorité municipale aient toutes les informations recueillies par la commission, sachant que ses membres ont des pouvoirs d'investigation que beaucoup d'élus de cette ville n'ont pas.